

# INSCRIPTION COURS DE BODYCHECK 2025/2026

## LE PERRAY EN YVELINES

NOM
PRENOM
Adresse
Code postal
Ville
Tél Domicile
Portable
e-mail

**Merci d'écrire en Majuscule et de remplir lisiblement TOUTES les informations demandées ci dessus.**

### TARIFS: **BODYCHECK 280 € / AN**

**Cours du Mercredi 19h / 20h**

**Cours du Mercredi 20h / 21h**

- A partir de 2 cours, -20% sur le 2ème cours
- Possibilité de régler en plusieurs chèques ( maxi 6 )
- Etablir tous les chèques qui seront encaissés chaque mois à l'ordre de Jean Philippe Belmat
- Fournir un certificat médical d'aptitude au cours à la rentrée.

Je coche cette case si j'ai fourni mon certificat médical l'année dernière et qu'il a moins de 3ans.

- Fournir une photo d'identité ( une simple impression peut suffir )

Je coche cette case si j'ai fourni une photo l'année dernière.

**+ 1 chèque de 26 euros pour l'adhésion à l'association (ordre de ce chèque uniquement : Les Squaw Boots)**

Pour bloquer votre place avant le forum vous pouvez retourner votre dossier COMPLET (uniquement s'il est complet) à Villa Vanessa - 5 bis rue de Chartres -78610 Le Perray en Yvelines  
Les chèques ne seront pas encaissés avant la reprise des cours.



PHOTO  
Fournir  
une photo  
ou cocher  
la case  
«déjà donnée»

## FICHE D'INSCRIPTION Saison 2024 / 2025

NOM : ..... PRENOM : ..... Né(e) le : ...../...../.....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

TEL DOM : ..... TEL PORT : ..... E.MAIL : .....

- Fournir un certificat ou cocher la case ci contre  Certificat déjà donné et encore valable (- de 3 ans)  
 Photo déjà donnée l'année dernière

### ASSURANCE

#### SECURITE SOCIALE

Est couvert  N'est pas couvert

Par la sécurité sociale de :

N° Immatriculation :

#### ASSURANCE INDIVIDUELLE

Est couvert  N'est pas couvert

Pour les risques causes aux tiers

Compagnie

N° de police :

Est couvert  N'est pas couvert

Pour les accidents lui arrivant

Compagnie

N° de Police

#### En cas d'accident :

Médecin traitant : Tél :

Personnes à prévenir en cas d'accident (par ordre de priorité) :

1) Tél :

2) Tél :

### INTERVENTION CHIRURGICALE (A rayer en totalité en cas de refus)

En cas de blessure grave, l'adhérent sera pris en charge par le corps local de sapeurs-pompiers et transporté d'urgence vers l'établissement hospitalier de leur choix. Dans le cas où je ne pourrai être joint, j'autorise toute intervention chirurgicale d'urgence justifiée par l'état de santé de mon enfant. J'indique ci-après les recommandations ou contre indications à transmettre à l'équipe médicale.

### REGLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

L'adhérent s'engage à régler intégralement le montant de sa cotisation annuelle

Toute cotisation acceptée par l'adhérent est due et libérée intégralement le jour de la souscription. La cotisation n'est pas remboursée, même en cours de saison.

### AUTORISATION PREALABLE (A rayer en totalité en cas de refus)

Usage de photos de groupe ou individuelle pour la promotion de l'association :

L'adhérent ou à défaut son représentant légal, autorise l'association à utiliser son image gratuitement pour la promotion exclusive de l'association, soit au travers de photos ou de films vidéo publiés en interne ou sur notre site internet, l'image du pratiquant ne sera utilisée qu'en tenue de line dance et dans le plus complet de l'éthique.

### REGLEMENT INTERIEUR

L'adhérent et la personne relevant de sa responsabilité déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à respecter intégralement et sans conditions le Règlement.

Les renseignements portés sur cette fiche sont réservés exclusivement à usage interne à l'association Les Squaw Boots.

Le Perray en Yvelines, le / /

Signature  
(précédée de la mention lu et approuvé)